

ACTIF		Exercice 09			Exercice 08
		Brut	Amts & Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences...				
	Fonds commercial				
	Autres	1 152	1 152	0	0
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
	Constructions	223 805	22 380	201 425	208 885
	Installations techniques, matériel et outillages	2 019 183	1 106 379	912 804,27	1 020 302
	Autres	428 304	354 181	74 123	51 128
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes					
Immobilisations financières :					
Participations	56 186	0	56 186	56 186	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	554	0	554	1 229	
	TOTAL I	2 729 184	1 484 092	1 245 092	1 337 730
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	0		27 600		
Autres	42 142		42 142	13 818	
Valeur mobilières de placement	1 386 450		1 386 450	797 605	
Disponibilités	50 714		50 714	250 898	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance				
	TOTAL II	1 479 306	0	1 479 306	1 062 321
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion actif V				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 208 490	1 484 092	2 724 399	2 400 051

PASSIF		Exercice 09	Exercice 08
FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droits de reprise	122 662	122 662
	Fonds associatifs avec droits de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves de trésorerie		
	Autres		
	Affectation au "projet associatif" (exercices précédents)		
	Report à nouveau	-11 805	-19 917
	Résultat comptable de l'exercice	-56 584	8 112
	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association		
	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
	Subventions d'investissement	938 155	934 877
Résultat sous contrôle de tiers financeurs : réserve de trésorerie	40 759	40 759	
Provisions réglementées			
	<i>TOTAL I</i>	<i>1 033 188</i>	<i>1 086 494</i>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	120 075	120 000
	Fond dédié	312 026	118 742
		<i>TOTAL II</i>	<i>432 101</i>
DETTES	Emprunts obligatoires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	505 853	538 931
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 184	126 504
	Dettes fiscales et sociales	486 644	409 381
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	95 429	
		<i>TOTAL III</i>	<i>1 259 110</i>
	Ecart de conversion passif IV		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 724 399	2 400 051

COMPTE DE RESULTAT

Tableau 3

	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'exploitation :		
Vente de marchandises		
Production vendue		
	-----	-----
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	4 335 353	3 673 283
Reprises sur provisions (et amortissement), transfert de charges	0	50 061
Collectes		
Cotisations	260	440
Autres Produits	134 471	121 867
	-----	-----
TOTAL I	4 470 084	3 845 651
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandise		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 301 546	916 111
Impôts, taxes et versements assimilés	232 484	189 988
Salaires et traitements	1 782 664	1 476 826
Charges sociales	867 238	698 272
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	229 704	450 964
sur immobilisations : dotations aux provisions		
sur actif circulant : dotations aux provisions		
pour risques et charges : dotations aux provisions	52 043	68 032
Subventions accordées par l'association	0	0
Autres charges		0
	-----	-----
TOTAL II	4 465 679	3 800 193
1-Résultat courant non financier (I-II)	4 405	45 458
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun :		
<i>Excédent attribué ou déficit transféré III</i>		
<i>Déficit supporté ou excédent transféré IV</i>		

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Tableau 3 bis

	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits financiers :		
De participation	2 800	2 688
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 761	12 440
TOTAL V	6 561	15 128
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 829	29 875
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	23 829	29 875
2-Résultat financier (V-VI)	-17 268	-14 747
3-Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-12 862	30 711
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0	2 200
Sur opérations de capital (reprise de subv investissement)	97 594	145 909
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	120 000	
TOTAL VII	217 594	148 109
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions :	0	170 710
Engagement à réaliser sur ressources affectées	261 315	
TOTAL VIII	261 315	170 710
4-Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-43 721	-22 601
Impôts sur les sociétés IX		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	4 694 239	4 008 888
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 750 822	4 000 778
Excédent (+) ou Déficit (-)	-56 583	8 110

HOTEL SOCIAL SAINT-YVES

Association à but non lucratif déclarée le 22 juin 1987 à la préfecture des Yvelines sous le n° 8940
24, rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
SIRET 349 041 491 00011 APE 8790B FINESS 78 082 391 0

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2009, PRESENTE DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1er AVRIL 2010

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au rapport annuel;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 mars 2010. Il m'appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, je porte à votre connaissance les éléments suivants.

L'ensemble des charges et des produits de l'association est réparti sur chacun des centres d'hébergement, soit selon la destination de la recette ou de la dépense, soit au prorata des capacités d'accueil quant il s'agit de charges communes. Le résultat de chaque centre est établi tous financements confondus, qu'il s'agisse d'une enveloppe budgétaire de l'Etat dédiée aux CHRS ou d'une subvention de centre d'hébergement d'urgence. De ce fait aucune recette propre n'est conservée par l'association hors contrôle de l'Etat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 29 mars 2010

HOTEL SOCIAL SAINT-YVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES,
PRESENTE DEVANT L'ASSEMBLEE DU 1er AVRIL 2010**

En application de l'art. L.612-5 du code de commerce qui prévoit un rapport, devant l'organe délibérant d'une personne morale de droit privé non commerçante, sur les conventions passées directement ou par personne interposées entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou mandataire social.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de pareilles conventions. L'annexe des comptes annuels comprend dans son dernier paragraphe, une liste des conventions d'occupation ou de bail – et leurs modalités - avec les différents organismes ou collectivités propriétaires ou gestionnaires des locaux qui hébergent les établissements de l'association.

Pour ce qui touche au bail du local du siège, dont l'Association Foncière d'Ile-de-France (AFIF) est propriétaire (son président siège ès qualités à votre conseil d'administration), il s'est poursuivi dans les mêmes conditions que sur les derniers exercices.

Paris, le 29 mars 2010